

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Communiqué

Suite à l'annonce de la mise en application de la deuxième phase de réouverture à partir du 1^{er} mai 2021, le ministère du Commerce et de la Protection des Consommateurs tient à aviser les opérateurs locaux dont les exportations nécessitent un Certificat de Règles d'Origine que la Trade Division du ministère reprend ses activités normalement à partir de ce lundi 3 mai 2021.

Les Certificats de Règles d'Origine seront ainsi délivrés du lundi au vendredi de 08h.45 à 16h.00 au comptoir de la Trade Division situé au premier étage de la Custom House à Mer Rouge.

Pour rappel, ces Certificats de Règles d'Origine concernent les marchés de l'AGOA, du GSP, du COMESA et de VISA.

Le maintien des précautions sanitaires est fortement recommandé.

30 avril 2021